

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 2 octobre 2025 au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00 heures, sont présent, mesdames les conseillères Lucie Lacelle et Christiane Berniquez et messieurs les conseillers Gilles Deschamps, Jacques Beaudoin et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sandra Lavoratore.

Monsieur Jean-Charles Fillion, directeur général et greffier-trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistances : Aucuns citoyens

Résolution numéro 25-10-104

LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Considérant qu’une copie de l’ordre du jour du 2 octobre 2025, a été remise à chaque membre du conseil, tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, ne pas avoir d’autres points à ajouter et dispensent la mairesse d’en faire lecture.

Le conseil vote pour que l’ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-105

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

Considérant qu’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 a été remis à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l’avoir lu, et dispensent le directeur général d’en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-106

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 2 OCTOBRE 2025

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d’office, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 2 octobre 2025 pour la somme totale de 59 389.21 La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l’hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Aucun dépôt de correspondance et de document.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Conformément à l’article 176.4 du code municipal, monsieur le directeur général dépose les états financiers comparatifs. Ces documents sont disponibles pour consultation à l’hôtel de ville.

Résolution numéro 25-10-107

ADOPTION DU RÈGLEMENT 423-2025 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU	QUE la Municipalité doit adopter un règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments avant le 1er avril 2026;
CONSIDÉRANT	QU’un avis de motion a été donné et le dépôt du projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments a été effectué lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;
CONSIDÉRANT	QUE le projet de règlement sur l’occupation et l’entretien des bâtiments a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments a été tenue le 30 septembre 2025, et que suite à des commentaires soumis par des membres du conseil, quelques modifications ont été apportées au projet de règlement 423-2025 tel qu'il a été adopté le 2 septembre 2025.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'adopter le règlement numéro 423-2025 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments avec les modifications apportées suite à la consultations publique du 30 septembre 2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-108

ADOPTION DU RÈGLEMENT 424-2025 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QUE suite à l'adoption des règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le règlement sur les dérogations mineures doit être adapté pour être également concordant;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et le dépôt du projet de règlement sur les dérogations mineures de la municipalité effectué lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement sur les dérogations mineures de la municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement sur les dérogations mineures a été tenue le 30 septembre 2025, et qu'aucune modification n'a été apporté au projet de règlement 423-2025 tel qu'il a été adopté le 2 septembre 2025.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'adopter le règlement numéro 424-2025 sur les dérogations mineures.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-109

ADOPTION DU RÈGLEMENT 425-2025 SUR LES FRAIS DE SERVICES AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à l’adoption des règlements d’urbanisme en concordance avec le schéma d’aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du règlement sur les dérogations mineures, le règlement sur les frais de service au bureau municipal doit être modifié pour être également concordant;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion a été donné pour le règlement 425-2025 modifiant le règlement sur les frais de services au bureau municipal lors de la séance ordinaire du 2 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D’adopter le règlement numéro 425-2025 modifiant le règlement sur les frais de services au bureau municipal.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-110

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉFECTION DE LA ROUTE 342

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-64 adoptée à la séance ordinaire du 2 mai 2022, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour la fourniture de personnel technique à la FQM;

CONSIDÉRANT l’octroi par le DG du mandat de préparer une demande d’aide financière pour les travaux de réfection de la route 342;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet est admissible au Programme d’aide à la voirie locale Volet Projets Particuliers d’Amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE) Circonscription électorale de Soulanges;

CONSIDÉRANT la facture 15012 au montant de 1 372.84\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés à la préparation d’une demande d’aide financière pour les travaux de réfections de la route 342. Cette facture a été reçue le 31 août 2025 de la part de la FQM services techniques.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 15012 au montant de 1 372.84\$, (taxes en sus), reçue le 31 août 2025, par la FQM.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au Programme d’aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d’amélioration – par circonscription électorale (PPA-CE) Circonscription électorale de Soulanges

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-111

MODIFICATION – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE D’UN SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE, EN PRÉVENTION ET EN PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rigaud a conclu, en date du 15 décembre 2020, l’Entente relative à la fourniture d’un service en sécurité incendie, en prévention et en premiers répondants (ci-après l’« Entente ») avec les municipalités de Pointe-Fortune et Très-Saint-Rédempteur, et que celle-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette Entente prévoit, à l’article 9, certaines modalités relatives à sa durée ou à son renouvellement ;

CONSIDÉRANT QU’il est souhaitable de modifier l’article 9 et d’y inclure le renouvellement automatique de l’Entente aux mêmes conditions par période successive d’une (1) année complète ou jusqu’à la signature d’une nouvelle entente, considérant le contexte électoral actuel et les délais restreints pour conclure une nouvelle entente avant son échéance ;

CONSIDÉRANT QU’il est souhaitable d’assurer la continuité des services offerts dans le cadre de cette Entente ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement demandé vise uniquement à donner le temps nécessaire pour revoir les modalités de l’Entente, dans le contexte actuel et en collaboration avec les municipalités partenaires ;

PAR CONSÉQUENT,
II EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la modification de l’article 9 de l’Entente, et ce, afin d’y inclure le renouvellement automatique de l’Entente aux mêmes conditions, par période successive d’une (1) année complète ou jusqu’à la signature d’une nouvelle entente ;

- 1- Que cette modification soit intégrée sous forme d’annexe à l’entente initiale et que celle-ci ne modifie d’aucune autre manière l’Entente ;
- 2- D’autoriser le directeur général à parapher ladite annexe ;

De transmettre copie de cette annexe à la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et à la ville de Rigaud afin qu’elle soit paraphée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Résolution numéro 25-10-112

ADOPTION DU LOGO MUNICIPAL

- CONSIDÉRANTla volonté du conseil de trouver un nouveau logo reflétant la municipalité d’aujourd’hui;
- CONSIDÉRANTQUE plusieurs esquisses de logo ont été préparés par des membres du conseil avec l’aide de l’intelligence artificielle;
- CONSIDÉRANTQUE 4 quatre modèle de logo ont été soumis au vote populaire pour les citoyens et que 100 personnes ont voté pour choisir un logo;
- CONSIDÉRANTQUE suite au vote le modèle de logo # 3 a été le modèle le plus populaire.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le modèle #3 des logos soumis au vote populaire soit adopté et devienne le logo officiel de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

MOT DE DÉPART DU CONSEILLER SORTANT MONSIEUR GILLES DESCHAMPS

Monsieur le conseiller Gilles Deschamps adresse un mot de départ à l’assistance.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 25-10-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l’ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19H25

		POUR	CONTRE
Mairesse	Sandra Lavoratore		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Je soussignée, Sandra Lavoratore, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 du Code Municipal.

Sandra Lavoratore, mairesse

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier